



Assemblée générale

Distr. générale
23 juin 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-quatrième session
Point 97 f) de la liste préliminaire*
Environnement et développement durable

Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Généralités	3-5	2
III. Relation avec le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21	6-7	3
IV. Coordination et coopération internationales	8-20	3
V. Mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005	21-22	6
VI. Conclusion	23	8

* A/55/50.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 53/75, l'Assemblée générale a approuvé le Programme solaire mondial 1996-2005, en tant que contribution au processus général de développement durable; dans sa résolution 54/215, elle a lancé un appel pour que de nouvelles mesures soient prises afin que le programme soit pleinement intégré dans les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour réaliser l'objectif du développement durable. Elle a souligné que, pour atteindre des résultats plus concrets dans l'application du Programme solaire mondial 1996-2005, dans le cadre de la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, il faudra que toutes les parties intéressées, dont les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement et les organismes compétents des Nations Unies, y collaborent plus activement.

2. Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur le Programme solaire mondial 1996-2005 (A/54/212), notamment des mesures prises par les différentes entités du système des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre du Programme, l'Assemblée générale a engagé toutes les institutions de financement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés, ainsi que les institutions régionales de financement et les organisations non gouvernementales, à appuyer, selon qu'il conviendra, les efforts actuellement déployés pour développer le secteur de l'énergie renouvelable dans les pays en développement en s'appuyant sur des sources d'énergie renouvelables non polluantes dont la viabilité a été démontrée, et elle a invité tous les gouvernements à encourager toutes les parties prenantes intéressées, y compris le secteur privé, à participer à la promotion des activités de recherche sur les sources d'énergie renouvelables, et à leur mise en valeur et, en particulier dans ce contexte, à la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, conformément à leurs politiques nationales respectives. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD) et d'autres organisations compétentes, un rapport sur les mesures concrètes qui auront été prises en vue de la mise en oeuvre effective du Programme solaire mondial 1996-2005, y compris la promotion de la mobilisation des ressources. Le présent rapport a été établi pour répondre à cette demande.

II. Généralités

3. Ces dernières décennies, les scientifiques et les spécialistes de l'environnement ont approfondi leur connaissance des effets environnementaux de l'extraction et de l'utilisation des ressources énergétiques traditionnelles et nucléaires. Il ne fait plus de doute que la libération dans l'atmosphère des poussières de polluants de gaz à effet de serre et de gaz radioactifs d'origine anthropique a des répercussions au-delà des frontières nationales. Les conséquences de la dégradation de la qualité de l'air dans les villes, des pluies acides et du réchauffement mondial montrent que l'extraction et l'utilisation de ces ressources portent atteinte aux écosystèmes du globe. Ainsi, le taux d'émission de dioxyde de carbone dans l'atmosphère dépasse désormais le taux d'absorption de ce gaz par les océans et la végétation. Une telle situation incompatible avec un développement durable ne peut se prolonger indéfiniment sans provoquer des ajustements naturels dont on peut attendre des effets économiques et sociaux négatifs. Atténuer ces effets, et les prévenir là où cela est possible, est donc une nécessité qui influera de plus en plus sur l'évolution de l'économie mondiale.

4. On sait que 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'énergie commerciale. Cela signifie que près de 35 % de la population mondiale ne dispose pas d'énergie adéquate pour la cuisson des aliments, l'éclairage, le chauffage ou la climatisation dans les habitations, les dispensaires, les écoles et les centres communautaires; cette situation freine le processus de développement. Les programmes d'exploitation des sources d'énergie renouvelables, notamment le Programme solaire mondial, peuvent apporter des solutions aux problèmes énergétiques des populations rurales et des citoyens pauvres, et améliorer leur qualité de vie.

5. Les préoccupations d'ordre écologique et social qui inquiètent de plus en plus les décideurs aussi bien que l'ensemble de la population ont conduit à penser que les sources d'énergie renouvelables permettraient à long terme de remplir en grande partie les sources énergétiques actuelles au profit d'une énergie durable. Le Programme solaire mondial 1996-2005 est un instrument au service de la communauté internationale, destiné à promouvoir et à intensifier l'utilisation des sources d'énergie renouvelables qui ne dégradent pas l'environnement¹.

III. Relation avec le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

6. L'Assemblée générale a, dans le cadre du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, décidé que les questions énergétiques seraient abordées à la neuvième session de la Commission du développement durable qui se tiendra en 2001 (voir résolution S-19/2, annexe, par. 46 a) et appendice). Dans le cadre du processus préparatoire de cette session, le Groupe spécial intergouvernemental à composition non limitée d'experts de l'énergie et du développement durable a tenu sa première session à New York du 6 au 10 mars 2000. Le résumé des débats établi par les Coprésidents, contenu dans le rapport des travaux de cette session (E/CN.17/2000/12) précise que les préparatifs de la neuvième session de la Commission devraient s'appuyer sur Action 21, en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées, et qu'ils pourraient prendre aussi en considération le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement², les résultats de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Programme solaire mondial 1996-2005 et les autres documents de portée internationale existants qui concernent les questions d'énergie. Les sources d'énergie renouvelables sont l'une des questions essentielles identifiées dans le rapport du Secrétaire général au Groupe d'experts (E/CN.17/ESD/2000/3) et approuvées par cet organe, comme il est indiqué dans le rapport sur les travaux de sa première session.

7. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement, qui devait se réunir en 2001, a avancé sa deuxième session à août 2000 afin de contribuer en temps voulu au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission. Le Comité avait inscrit à l'ordre du jour de sa deuxième session un point sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie solaire, qui fera l'objet d'un rapport du Secrétaire général. Ce rapport décrira la situation actuelle de l'énergie solaire dans le monde, les limites et les obstacles à son utilisation ainsi que les politiques et mesures propres à accélérer son exploitation à grande échelle et à encourager les investissements nécessaires.

IV. Coordination et coopération internationales

8. À sa treizième session, qui a eu lieu du 26 octobre au 17 novembre 1999, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution sur le Programme solaire mondial 1996-2005 (30C/résolution 19)³ autorisant le Directeur général de l'Organisation à, entre autres, entreprendre des actions concrètes sur la base de la résolution 53/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Commission solaire mondiale et son secrétariat général (qui font partie de la Division des sciences de l'ingénierie et de la technologie de l'UNESCO) continuent d'orienter et de coordonner l'exécution d'un certain nombre de projets inscrits dans le Programme solaire mondial 1996-2005. Depuis la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, la coopération entre les organismes des Nations Unies concernés a été renforcée grâce à l'action de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'énergie. En outre, le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement, à sa première session qui s'est tenue à New York du 5 au 16 avril 1999, a pris acte des recommandations importantes visant à accélérer la mise au point et l'utilisation des techniques recensées dans le Programme solaire mondial 1996-2005.

9. En 1999, l'UNESCO a commencé à préparer un programme mondial d'enseignement et de formation en matière d'énergie renouvelable qui sera l'un des cinq grands projets de portée universelle inscrits dans le Programme solaire mondial 1996-2005. Étant donné les besoins prioritaires des pays africains en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'exploitation des énergies renouvelables, le chapitre concernant l'Afrique a été terminé le premier, à la fin de 1999. L'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session (résolution 54/215) et la Conférence générale de l'UNESCO à sa treizième session (30C/résolution 19), ont pris acte avec satisfaction des programmes d'éducation et de formation.

10. Les organismes des Nations Unies continuent de s'employer à promouvoir des politiques et des programmes de mise en valeur et d'utilisation des sources d'énergie renouvelables et à encourager la coopération pour l'exécution de projets internationaux, régionaux et nationaux, conformément aux résolutions 53/7 et 54/215 de l'Assemblée générale, dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, afin d'atteindre les objectifs du développement durable.

11. Pour satisfaire les demandes des États Membres, en tenant compte de leurs priorités, les organismes du système des Nations Unies participent à de multiples activités de coopération technique. Les plus importantes sont celles qui visent à promouvoir la diffusion et l'application des technologies des énergies renouvelables, en particulier à améliorer l'accès des populations rurales à des services énergétiques modernes, et grâce au renforcement des capacités et des institutions, à atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

12. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, qui a un programme sur les ressources énergétiques renouvelables depuis près de trois décennies, lance un certain nombre d'initiatives pour la mise en valeur et l'utilisation de ces ressources. Grâce à un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des Gouvernements autrichien, chinois et néerlandais, le Département a entrepris en Chine un grand projet de cinq ans destiné à éliminer les obstacles à la commercialisation rapide des énergies renouvelables et à faire la démonstration de quelques-unes de leurs applications. Dans les États arabes, un projet régional financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a pour but de renforcer les capacités institutionnelles afin de mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables, notamment par le développement de l'esprit d'entreprise, et l'élaboration de normes et de bonnes pratiques. Ce projet crée un environnement propice à la diffusion des applications des énergies renouvelables dans le cadre du développement rural. Grâce aux ressources d'un fonds d'affectation spéciale créé par le Gouvernement italien, le Département aide les petits États insulaires en développement à réaliser plusieurs projets concrets qui font intervenir des applications telles que l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage d'habitations, d'écoles et de centres communautaires, le fonctionnement d'appareils de radio ou de télévision et de réfrigérateurs pour conserver les médicaments. Des projets ont été achevés récemment à Sainte-Lucie et dans les Îles Salomon tandis que d'autres sont en cours à Fidji, aux Îles Marshall, à Maurice, dans les États fédérés de Micronésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ils apportent les avantages concrets du développement durable aux populations isolées des petits États insulaires en développement. À l'invitation du Gouvernement de la République arabe syrienne, le Département réalise un projet financé par le PNUD de conception d'un plan directeur

pour la mise en valeur et l'application des énergies renouvelables dans ce pays.

13. Les commissions régionales, en particulier la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Afrique de l'Ouest (CESAO) ont entrepris de vastes programmes qui encouragent l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. La CESAP exécute un projet d'assistance technique pour faciliter la commercialisation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables dans la région de l'Asie.

14. En réponse aux demandes de ses États membres qui souhaitent être aidés à poursuivre la mise en oeuvre d'Action 21, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) offre une assistance technique destinée à satisfaire les besoins énergétiques de l'agriculture, de la foresterie et des pêches afin de parvenir à un développement durable. En outre, la FAO aide ses membres à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines afin de mener à bien des programmes en faveur de l'énergie rurale et de la bioénergie dans le cadre du Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans le contexte d'une approche intégrée de l'évaluation, de la planification et de la mise en oeuvre des programmes concernant l'énergie et le développement rural, on encourage les applications des énergies renouvelables comme les systèmes photovoltaïques notamment en relation avec l'augmentation de la productivité agricole et avec d'autres activités génératrices de revenus. Mettant l'accent sur la bioénergie en tant qu'élément essentiel du scénario énergétique actuel dans les régions rurales, capable de jouer un rôle majeur en tant que source énergétique moderne, la FAO rassemble et diffuse des données et des projections sur la dendroénergie et met en oeuvre de nombreux projets d'assistance technique afin d'augmenter l'offre de biocombustibles, et de réduire la consommation de bois de chauffage par des mesures de conservation et d'amélioration du rendement énergétique, encourageant ainsi les applications de l'énergie renouvelable et le recours à la bioénergie pour la production combinée de chaleur et d'électricité.

15. Un nombre croissant des projets énergétiques que finance le FEM, par l'intermédiaire de ses trois agences d'exécution (PNUD, PNUE et Banque mondiale), a pour but de promouvoir les technologies des énergies

renouvelables en réduisant les obstacles, les coûts de mise en oeuvre et les coûts techniques à long terme.

16. Pour sa part, le PNUD a continué de promouvoir les sources d'énergie renouvelables grâce à de nombreuses activités dans le cadre de son initiative pour l'énergie durable qui considère l'énergie comme l'un des moyens d'atteindre l'objectif du développement humain durable. Le Programme mondial de gestion durable de l'énergie appuie la mise au point de programmes, la mobilisation de fonds et les initiatives stratégiques dans le domaine de l'énergie. *L'Évaluation mondiale de l'énergie*, créée conjointement par le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales et le Conseil mondial de l'énergie, est l'une des principales initiatives stratégiques pour la préparation de la neuvième session de la Commission du développement durable. Le chapitre de *L'Évaluation mondiale de l'énergie* consacré aux sources d'énergie renouvelables conclut que, même si des difficultés doivent encore être surmontées pour élargir le marché des technologies dans ce domaine, le passage à un système énergétique utilisant ce type d'énergie devrait s'appuyer en grande partie sur a) l'internalisation des coûts environnementaux et des autres externalités et l'adoption de politiques appropriées de fixation des prix des combustibles fossiles, et b) la mise au point constante et la diffusion des technologies des énergies renouvelables qui deviennent de plus en plus compétitives grâce à l'abaissement des coûts dû aux progrès techniques et au développement des institutions.

17. Le programme du PNUE relatif à l'énergie soutient les objectifs du Programme solaire mondial, en particulier ceux qui sont en relation avec l'environnement. Pour promouvoir le financement commercial des investissements dans les énergies renouvelables avec des ressources fournies par le FEM, le PNUE a lancé récemment un programme de création de petites sociétés privées productrices d'énergie qui appliquent les technologies des énergies renouvelables. Il a publié avec son Centre de coopération sur l'énergie et le développement un ouvrage intitulé : *Wind Energy in the 21st Century: Economics, Policy, Technology and the Changing Electricity Industry*, et prépare une étude mondiale sur la possibilité d'ajouter des installations photovoltaïques aux centrales hydroélectriques existantes. En outre, le PNUE et le Centre collaborent avec diverses organisations internationales dont l'Organisation latino-américaine de l'énergie et la CEALC dans la région des Caraïbes ainsi que la Com-

mission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées et le Programme régional océanique de l'environnement dans la région du Pacifique. À la demande du secrétariat du FEM, le PNUE a entrepris une étude préliminaire en vue d'élaborer un cadre commun pour la fourniture de données sur les ressources solaires et éoliennes au moyen des systèmes d'information géographique. Enfin, le PNUE a mis en place récemment des services consultatifs qui offrent aux gouvernements une assistance rapide et efficace sur un certain nombre de sujets liés à l'énergie durable.

18. Des projets de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuient de nombreuses initiatives s'adressant aux pouvoirs publics, aux institutions et aux entreprises, pour donner une base solide à l'introduction généralisée de l'énergie solaire. Afin d'encourager les investissements dans les technologies des énergies renouvelables, l'ONUDI diffuse des informations sur l'utilisation de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et de l'énergie provenant de la biomasse, et a créé en Australie un Centre pour l'application de l'énergie solaire qui fournira un service efficace concernant la commercialisation de cette énergie.

19. Dans la ligne des thèmes centraux du programme de son secteur énergétique, la Banque mondiale finance des projets destinés à accroître la part des énergies renouvelables dans l'offre énergétique : a) le projet sur l'énergie de substitution en Inde destiné à promouvoir et à développer les investissements commerciaux dans des fermes éoliennes et des réseaux électriques photovoltaïques; b) le projet de mise en valeur des ressources renouvelables, également en Inde, qui encourage la commercialisation de petites installations hydroélectriques pour l'irrigation, de fermes éoliennes et de réseaux photovoltaïques en finançant les investissements du secteur privé; et c) le projet géothermique de Leyte-Luzon aux Philippines qui aidera à répondre à la demande d'électricité en augmentation croissante.

20. Dans le cadre de ses activités destinées à promouvoir la production d'énergie durable, l'Organisation météorologique mondiale continue de privilégier la collecte, la diffusion et l'utilisation d'informations climatiques relatives à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, notamment des données sur les ressources solaires et éoliennes.

V. Mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005

21. Un certain nombre de pays ont pris des mesures législatives et administratives pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable. Les exemples ci-après donnent une idée de la nature et de l'étendue des activités entreprises dans le monde entier pour mettre en oeuvre le Programme solaire mondial 1996-2005 :

a) En août 1999, le Comité interministériel de la planification économique du Gouvernement italien a approuvé un Livre blanc sur l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables. Ce rapport indique les objectifs à atteindre pour chaque source renouvelable afin, notamment, de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Dans l'ensemble, l'électricité produite à partir de sources renouvelables devrait augmenter de 6,5 millions de tonnes d'équivalents-pétrole entre 2008 et 2012. Ce rapport demande qu'un service permanent soit créé au Ministère de l'industrie pour coordonner l'action du gouvernement en faveur de l'énergie renouvelable, et que l'on intensifie les recherches menées dans ce domaine au niveau national, au sein de l'Union européenne et en collaboration avec les pays en développement, notamment ceux du bassin méditerranéen;

b) En 1999, le Gouvernement australien a annoncé l'affectation de 10 millions de dollars autrichiens (6,6 millions de dollars des États-Unis) à un programme de subventions destiné à faciliter le développement et la diffusion de l'énergie renouvelable. Les exemples de projets réussis devraient attester le fort potentiel commercial et la viabilité technique et commerciale à long terme des applications à grande échelle de l'énergie renouvelable, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À la suite d'une autre initiative prise après l'adoption du Protocole de Kyoto, le Gouvernement australien a décidé d'augmenter de 2 %, d'ici à 2010, la proportion de toute l'électricité vendue qui doit provenir des sources renouvelables. Enfin, le Parlement australien a approuvé récemment l'impôt sur les biens et services, qui prévoit que les recettes d'une taxe sur le carburant diesel utilisé pour la production d'électricité devront être réinvesties dans des projets d'énergie renouvelable, à compter du 1er juillet 2000;

c) Comme on l'a mentionné précédemment, la Chine a lancé en 1999 l'un des plus grands projets d'assistance technique relatif aux sources d'énergie renouvelables. Financé par le FEM et les Gouvernements australien, chinois et néerlandais, et exécuté par le Département des affaires économiques et sociales, ce projet a pour but d'accélérer le renforcement des moyens de commercialisation des énergies renouvelables en Chine. Plus précisément, il vise à instituer un mécanisme qui attirera les investissements intérieurs et internationaux nécessaires à l'exploitation de ces énergies sur une grande échelle;

d) En Égypte, la New and Renewable Energy Authority (NREA), créée en 1986, centralise les activités de développement et de promotion des techniques relatives à l'énergie renouvelable. Instituée en tant que service spécialisé de la NREA avec l'appui des Gouvernements égyptien et italien et de la Commission européenne, l'Egyptian Renewable Energy Development Organization réalise des études et des recherches, ainsi que les essais et la certification, pour la mise au point de composants et de systèmes utilisant des sources d'énergie renouvelables. Elle vérifie en outre la qualité de fonctionnement, la fiabilité et la durée de vie des équipements et étudie les effets sur l'environnement;

e) Aux États-Unis d'Amérique, un décret a été signé par le Président dans le but de tripler d'ici à 2010 l'utilisation de la biomasse pour produire de l'électricité, des carburants et des matières premières destinés à l'industrie chimique. Ce décret ordonne au Gouvernement de constituer à titre permanent un Inter-Agency Council on Biobased Products and Bioenergy, organisme interministériel présidé conjointement par les Ministres de l'énergie et de l'agriculture et comptant parmi ses membres l'Administrateur de l'Agence pour la protection de l'environnement et le Directeur de la National Science Foundation. Ce conseil s'appuie sur un organe consultatif composé de chefs d'entreprise travaillant dans le domaine de la biomasse, de représentants des secteurs agricole et forestier, de chercheurs universitaires et d'associations de défense de l'environnement, qui fournissent des informations et des avis. S'agissant de l'énergie solaire, le programme Millennium solar roofs prévoit l'installation d'ici à 2010 d'un million de systèmes utilisant l'énergie héliothermique, photovoltaïque et hydraulique. La tendance à l'heure actuelle est de passer du stade de la démonstration et des essais à celui de projets conçus en fonction

du marché et financés principalement par des capitaux privés. Ce programme fonctionnera sur la base de partenariats entre le Département de l'énergie, les communautés locales et les organismes nationaux concernés;

f) Le Gouvernement indien a fait considérablement progresser l'application de diverses technologies utilisant les sources d'énergie renouvelables. De nombreuses installations décentralisées et centralisées ont été mises en place. Un certain nombre de mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour promouvoir l'utilisation généralisée de ces ressources. Une déclaration sur la politique en matière d'énergie renouvelable, en cours d'élaboration, définira les grandes orientations, créera un environnement propre à accélérer la diffusion de l'énergie renouvelable dans le pays et fixera un objectif à la production d'électricité à partir de sources renouvelables dans le contexte énergétique général;

g) Le Gouvernement équatorien a créé, au sein du Ministère de l'énergie et des mines, une Direction des énergies de remplacement qui est chargée de promouvoir les sources nouvelles et renouvelables d'énergie ainsi que l'accroissement du rendement énergétique. Pour l'instant, cette direction exécute des projets, notamment dans les régions isolées afin d'alimenter en énergie les nombreux établissements ruraux qui n'ont pas accès à l'électricité. L'un de ces projets, qui est inscrit dans le Programme solaire mondial 1996-2005, est l'électrification des îles Galapagos; il est financé par le FEM et le Gouvernement équatorien et exécuté par la compagnie nationale d'électricité;

h) Le Gouvernement cubain met en oeuvre un ambitieux programme d'électrification rurale afin d'améliorer le niveau de vie et la productivité des populations. Ce programme aura recours presque exclusivement à des minicentrales hydroélectriques et à des installations fonctionnant à l'énergie éolienne et photovoltaïque et à l'énergie provenant de la biomasse pour fournir de l'électricité à toutes les régions montagneuses qu'il n'est pas possible d'intégrer au réseau. Un système informatisé d'information graphique mis au point spécialement permet d'obtenir rapidement les données requises sur l'état d'avancement des travaux et les progrès de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables;

i) Le Gouvernement du Bénin, donnant suite à une recommandation du Forum solaire africain organi-

sé par la Commission solaire mondiale a créé, en mars 1999, un comité solaire national doté d'un secrétariat permanent. Ce comité est chargé d'orienter et de coordonner toutes les activités entreprises dans le pays en relation avec le Programme solaire mondial 1996-2005;

j) Le Gouvernement japonais a approuvé un schéma sur les énergies nouvelles qui précise des objectifs pour l'introduction généralisée des techniques des énergies renouvelables, notamment l'énergie photovoltaïque et l'énergie éolienne. On devrait installer d'ici à 2010 plus d'un million de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau, principalement pour les particuliers. Au cours de cette même période il est prévu aussi d'augmenter la production d'électricité d'origine éolienne qui devrait passer de 21 à 300 MW.

22. Sous l'égide de la Commission solaire mondiale et dans le cadre du Programme solaire mondial 1996-2005, les réunions suivantes ont été organisées depuis le précédent rapport du Secrétaire général :

a) Congrès mondial sur les énergies renouvelables, tenu à Kuala Lumpur du 8 au 11 juin 1999;

b) Conférence et exposition sur la cuisson et le traitement des aliments au moyen de l'énergie solaire : stratégies et financement, tenues à Varese (Italie) du 3 au 6 octobre 1999;

c) Forum paneuropéen sur les investissements dans les sources d'énergie renouvelables tenu à Sofia du 1er au 3 décembre 1999.

VI. Conclusion

23. Le nombre et l'ampleur des activités qui ont été passées en revue dans le présent rapport montrent que l'exploitation des sources d'énergie renouvelables suscite un intérêt croissant et que des progrès ont été réalisés aux niveaux international, régional et national en ce qui concerne la mise en oeuvre des projets et programmes relatifs à l'énergie solaire, notamment ceux qui figurent dans le Programme solaire mondial 1996-2005. Dans le cadre de la préparation des débats sur les questions énergétiques à la neuvième session de la Commission du développement durable qui aura lieu en 2001, l'Équipe spéciale interorganisations sur l'énergie fait en sorte que les travaux entrepris au titre du Programme solaire mondial 1996-2005 et d'autres programmes complémentaires contribuent à l'examen du thème de l'énergie par la Commission à cette session,

et s'attachent, comme précédemment, à faire en sorte que le Programme solaire mondial 1996-2005 soit pleinement intégré dans les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour réaliser les objectifs du développement durable.

Notes

- ¹ Le terme « solaire » est utilisé ici dans un sens général et couvre toutes les formes d'énergie renouvelable y compris l'énergie héliothermique, l'énergie photovoltaïque, l'énergie provenant de la biomasse, l'énergie éolienne, les minicentrales hydroélectriques, l'énergie produite par les marées, l'énergie marine et l'énergie géothermique.
- ² *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown, Barbade, 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.
- ³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Documents officiels de la Conférence générale, treizième session, Paris, 26 octobre-17 novembre 1999*, vol. I : *Résolutions*.